



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY

**AVIS DE PROMULGATION
(Article 451 CM)
RÈGLEMENT NUMÉRO 21-367**

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Lisa Houde, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Petit-Saguenay :

QUE le conseil a adopté, ce 17 janvier 2022, les règlements numéro 21-367 ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 19-325 relatif au traitement des élus municipaux.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance des règlements au bureau de la Municipalité de Petit-Saguenay, aux heures normales de bureau.

QUE ces règlements entreront en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

DONNÉ À PETIT-SAGUENAY

CE jeudi 20 janvier 2022

Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Avis public

Règlement numéro 21-367

Ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 19-325 relatif au traitement des élus municipaux.

Je soussigné, Lisa Houde, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Petit-Saguenay, M.R.C. du Fjord du Saguenay, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h, le 30 mars 2021, à chacun des endroits suivants, savoir : 35, rue du Quai Petit-Saguenay et au 41 rue Tremblay Petit-Saguenay

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20 janvier 2022.

Secrétaire-trésorier

35 rue du Quai Petit-Saguenay QC G0V 1N0

petit-saguenay.com

418.272.2323